



MS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE  
DU 03 NOVEMBRE 2011**

**Le jeudi 03 novembre 2011 à 18H00**, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal, sous la présidence de Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente.

**I) ETAIENT PRESENTS**

*A) les délégués titulaires dont les noms suivent*

Mairie de BAS EN BASSET  
Jacques MADELRIEU

Mairie de BEAUZAC  
Marc MILLION

Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
Colette CHAMBONNET-ROCHER

Mairie de SAINTE SIGOLENE  
Dominique FREYSSINET

Mairie de LES VILLETES  
Louis SIMONNET  
Jeannine COLOMBET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez  
Iwan MAYET  
Alain MARQUET  
Jean FOUILLOUX  
Louis PERRIN

*B) les délégués suppléants dont les noms suivent*

Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
Dominique MARTIN (avec voix délibérative en l'absence de Robert VALOUR)

Mairie de BEAUZAC  
Jeanine GESSEN (avec voix délibérative en l'absence de Jean PRORIOU- arrivée à 18 h 05)

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez  
Jean-Luc CHOUVELON (sans voix délibérative)

*C) Participaient également à la réunion*

Olivier DUBOEUF	Secrétaire du syndicat Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE
-----------------	--

Eric CHEVALIER	Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon
----------------	---

Bruno PAULET	Receveur du syndicat
--------------	----------------------

Jean REYNAUD	Maitre d'œuvre
--------------	----------------

Vincent DESVIGNES	Assistant à maîtrise d'ouvrage
-------------------	--------------------------------

**II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

Mairie de Bas en Basset  
Joseph CHAPUIS

Mairie de Beauzac  
Jean PRORIOL

Mairie de SAINTE-SIGOLENE  
Guy VEROT

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez  
Michel ROBIN  
Alain BONNEFOY

**Soit 12 votants**

-----

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Mme JEHAES, M. NATURALE de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, M. JOURJON de la Direction Départementale des Territoires de la Loire, M. RAVEL de l'Agence Régionale de Santé, M. VEROT de Sainte Sigolène ainsi que M. BONNEFOY et M. ROBIN du SIAEP du Haut Forez.

Elle soumet à l'approbation du comité syndical le compte-rendu de la séance du 23 juin dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Mme Jeanine GESSEN rejoint la séance à 18 h 05 soit 13 votants.

**1. Décisions de la présidente en vertu d'une délégation du comité syndical (délibération du 6 mai 2008)**

En application des articles L 2122-22, L 2122-23 et L 5211-2 du code général des collectivités territoriales et en vertu de la délibération du 6 mai 2008, Madame la Présidente rend compte des décisions prises depuis le dernier comité syndical :

- Signature d'un marché visant à confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la deuxième ressource avec l'entreprise PVI sise 46, rue de la télématique – Immeuble le Polygone 42 000 SAINT ETIENNE pour un montant total de 17 345 € HT dans le cadre d'une procédure adaptée.
- Signature d'un marché visant à confier la mission de contrôleur technique pour les travaux d'aménagement de la deuxième ressource avec l'entreprise APAVE sise 10 Allée du Technopôle BP 741 - 42 950 SAINT ETIENNE CEDEX 9 pour un montant total de 4 690 € HT dans le cadre d'une procédure adaptée.

**2. Attribution des marchés d'entreprises « ressource de secours »**

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical de la procédure adaptée lancée le 5 juillet 2010 pour les travaux d'aménagement du réseau d'eau potable – Solution de secours Loire – Interconnexion à la confluence Loire Lignon.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises le 15 septembre pour l'ouverture des offres et le 27 septembre dernier pour la présentation des offres par le Maître d'œuvre.

Il a été décidé lors de cette réunion de demander des précisions aux entreprises pour les lots n° 1 - canalisations et n° 3 – équipements électromécaniques. Pour le lot n° 2, la commission a déclaré le lot infructueux car les montants étaient nettement supérieurs à l'estimatif du maître d'œuvre. En concertation avec le maître d'œuvre et l'assistant à maîtrise d'ouvrage, une liste d'entreprises a été établie pour relancer cette consultation. La remise des offres du lot n° 2 Génie Civil a eu lieu le 28 octobre à 12 h 00.

De plus, une audition des candidats a été organisée le 28 octobre dernier pour le lot n° 3 – équipements électromécaniques.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 novembre 2011 à 17 h 00 afin d'attribuer les marchés aux différentes entreprises pour chacun des lots selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 60 % pour la valeur financière de l'offre 20 % pour la valeur technique de l'offre et 20 % pour le délai d'exécution).

Le lot n° 1 – canalisations estimé par le bureau d'études à 1 315 000 € HT. Six entreprises ont répondu à l'appel d'offres, avec une amplitude d'offres comprise entre 866 000 € HT à 1 443 000 € HT.

La commission d'appel d'offres a décidé d'arrêter la procédure et de déclarer le lot n° 1 - canalisations sans suite.

Une nouvelle consultation sera lancée semaine 45 sur les mêmes critères mais en demandant davantage de décrire le mode opératoire (cadence de poste, gestion des contraintes,...) et en révisant les critères de sélection et leur pondération.

Monsieur DESVIGNES préconise que la valeur technique soit notée sur 30 %, le délai sur 10 % et la valeur financière sur 60 %.

Pour le lot n° 2 – Génie Civil, l'estimation du maître d'œuvre était évaluée à 230 000 € HT. Après avoir relancé la consultation, 4 entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise ODTP 43 pour un montant de 329 502 € HT.

Pour le lot n° 3 – Equipements électromécaniques, avec une estimation de 785 000 € HT. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Une audition des candidats a été organisée le 28 octobre pour le lot n° 3.

Après avoir auditionné les candidats, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise SOGEA pour un montant de 589 621 € HT.

Madame la Présidente propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la commission d'appel d'offres pour les deux lots pour lesquels les entreprises sont identifiées comme étant les plus avantageuses économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Madame la Présidente propose de déclarer le lot n° 1 – Canalisations sans suite, et propose de relancer le marché en procédure adaptée.

Le comité syndical, à l'unanimité sur 12 votants, approuve les propositions de la Présidente.

### **3. Etude de faisabilité d'une interconnexion entre la deuxième ressource et la conduite forcée du Lignon – Constitution d'un groupement de commande avec le Syndicat des Eaux de la Semène et la commune d'Aurec-sur-Loire**

Dans le cadre des travaux du canal de Vendets, les aqueducs du Rioux et de Laplanche doivent être confortés au niveau de l'étanchéité. Des travaux de restauration sont programmés entraînant au moins 17 jours sans eau pour toutes les collectivités utilisatrices.

Une solution envisagée par EDF consiste à activer la pompe de relevage des eaux du Lignon (1200l/s) située en aval de l'usine de Vendets pour alimenter le canal. Cette solution n'est pas sécurisée en raison du risque de panne de la pompe qui date de la fin des années 30.

Une variante proposée par la ville de St Etienne consiste à envisager un fonctionnement par alternance de cette grosse pompe et de procéder par marnage au niveau du bassin tampon de l'usine (21000 m<sup>3</sup>) et de renvoyer l'eau par une autre pompe dans la conduite forcée. Le risque de panne au niveau de la grosse pompe de relevage des eaux du Lignon subsiste, d'autant qu'il faudrait la démarrer tous les jours.

Lors de la réunion du 25 septembre dernier, il a été souligné la nécessité que chaque collectivité ait une 2<sup>ème</sup> ressource.

La question s'est posée à savoir si on pouvait renvoyer grâce à la ressource de secours du SYMPAE, de l'eau brute en provenance de la Loire dans la conduite forcée du Lignon pour alimenter la commune d'Aurec sur Loire et le Syndicat des Eaux de la Semène.

Il s'est avéré que la conduite de secours du SYMPAE croise la conduite forcée à proximité d'une vidange et le raccordement des deux conduites serait possible. Les pompes prévues pour la deuxième ressource seraient suffisantes. La ville de St Etienne donnerait son accord.

Bien évidemment une étude de faisabilité est nécessaire pour affiner ces éléments. La commune d'Aurec sur Loire et le Syndicat des Eaux de la Semène seraient partenaires du SYMPAE dans cette étude. Une convention de mandat et de financement doit être mise en place entre les 3 collectivités.

Pour ce faire, un cahier des charges et un règlement de consultation ont été établis en collaboration avec les deux autres collectivités.

Monsieur MARTIN demande si les aqueducs du canal de Vendets sont vraiment en mauvais état.

Madame la Présidente précise que selon les dires d'EDF, les aqueducs sont en très mauvais état.

Madame la Présidente propose aux membres de l'Assemblée de passer une convention de mandat et de financement dans laquelle le SYMPAE sera à la fois mandataire et chargé de l'exécution de cette étude de faisabilité.

Les délégués se prononcent unanimement.

#### **4. Convention de fourniture d'eau pour l'arrosage des espaces verts de la commune de Monistrol-sur-Loire**

Madame la Présidente présente la demande de la commune de Monistrol sur Loire d'utiliser l'eau de process issue du lavage des filtres à sable de l'usine de production d'eau potable aux fins d'arrosage des espaces verts par les services techniques municipaux.

Actuellement, l'eau utilisée pour le lavage des filtres est rejetée au milieu naturel, à l'espèce le ruisseau du Piat.

Afin d'arrêter les droits et obligations de chacune des parties, il est opportun d'établir une convention entre le SYMPAE et la commune de Monistrol sur Loire.

En vue de réaliser cette opération, le SYMPAE accepte :

- de consentir, à titre gratuit, l'utilisation, aux services techniques de la commune, de l'eau de lavage des filtres aux fins de l'arrosage des espaces verts, dans la limite de 15 m<sup>3</sup>/j.
- de consentir un droit de passage aux agents mandatés par la commune pour intervenir sur l'installation du lavage des filtres,
- d'autoriser l'accès à la bache de reprise des eaux de lavage au personnel communal mandaté (service des espaces verts), tout en rappelant qu'il est strictement interdit, à toute personne étrangère au personnel mandaté par la commune, d'intervenir sur le site de la station.

En contrepartie la commune de Monistrol sur Loire s'engage à :

- transmettre au SYMPAE les noms des agents mandatés.
- tenir le terrain propre, un contrôle inopportun pourra être effectué par le syndicat ou les agents du Syndicat des Eaux Loire et Lignon,
- ne pas occasionner de gêne intempestif aux accédants (impact sonore,...) lors de la manœuvre,
- ne pas s'introduire dans l'enceinte de la station de traitement d'eau potable en dehors de cette opération de récupération d'eau.
- respecter le volume maximal autorisé par la convention.

Ladite convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable trois fois à compter du premier jour du mois suivant son approbation par le comité syndical. Elle se prolongera d'année en année par tacite reconduction.

Madame la Présidente demande au comité syndical de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Le comité syndical, à l'unanimité sur 12 votants, approuve la convention d'arrosage avec la commune de Monistrol sur Loire.

### 5. Projet ressource de secours - Commande d'une mission de coordination de la sécurité et de la protection de la santé

Madame la Présidente indique que la mission de coordination de la sécurité et de la protection de la santé pour les travaux d'aménagement du réseau d'eau potable a été confiée à l'entreprise CS BTP 42-43 sise 1, Allée de l'électronique 42 000 SAINT ETIENNE pour un montant total de 3 950 € HT.

### 6. Plan de financement ressource de secours

Un document de travail portant sur le plan de financement de la 2<sup>ème</sup> ressource de secours est diffusé à l'assemblée. Il est commenté par Monsieur Olivier DUBOEUF.

Il est présenté comme suit le plan de financement pour les travaux d'aménagement du réseau d'eau potable, solution de secours Loire :

	Travaux	Estimations HT	Moins-disant	Marché potentiel HT
Lot n°1	Canalisations	1 315 000		
Lot n°2	Génie civil	230 000	ODTP 43	329 502
Lot n°3	Equipements électromécaniques	785 000	SOGEA	589 621
		2 330 000	Taux rem.	
	Maîtrise d'œuvre	46 000	1,97%	
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	17 345	1,50%	
	Contrôleur technique	4 690	0,43%	
	Coordonnateur sécurité/santé	3 950	0,43%	
	Divers, imprévus	116 500	5,00%	
	Coût prévisionnel de l'opération	2 518 485		

Financeurs	Bases	Taux de subvention de base (a)	Taux		Subventions	
			(b)	(a) x (b)		
AELB	2 391 231			20%	478 246,20	
CG 43	2 446 500	30%	78%	23,40%	572 481,00	
CG 42	2 391 231	47%	22%	10,34%	247 253,29	
				Subventions	1 297 980,49	52%
				Emprunt	748 165,00	30%
				Fonds propres	472 339,51	19%
(b) taux de contribution à l'investissement selon les critères statutaires réf. budget 2011					2 518 485,00	100%
Avance AELB		2 453 797	40%	981 519		

Soit un coût total de l'opération de 2 518 485 € HT et un taux de financement extérieur de 52%. Madame CHAMBONNET - ROCHER indique que l'agence de l'eau Loire Bretagne versera au syndicat une avance de 981 519 € remboursable sans intérêts.



### Echéancier de versement

	2012	2013	2014	Total 2012-2027
<b>Dépenses</b>				
Coût de l'opération	2 266 637	251 849		2 518 485
Remb subv. en annuité			65 435	981 519
<b>Recettes</b>				
Emprunt (CRD)	748 165			748 165 30%
Avance AELB	785 215	196 304		981 519
Subv. AELB	143 474	334 772		478 246 19%
Subv. CG 42		123 627	123 627	247 253 10%
Subv. CG 43	120 989	225 746	225 746	572 481 23%
Autofinancement				472 340 19%
Besoin de financement	468 794			
Excédent		628 600	283 938	0

#### 7. Défense incendie d'Intermarché sur la commune de Monistrol-sur-Loire

Le cabinet IRH a réalisé l'étude de faisabilité demandée à la commune de Monistrol par le SYMPAE. Le cabinet mandaté propose d'installer après la traversée de la RD 12, une chambre de vidange qui accueillerait le dispositif clapet anti-retour. Un débitmètre serait installé dans une chambre de mesure créée à la suite de la chambre de vidange. Enfin un circuit de la canalisation alimenterait 3 poteaux incendie pour renforcer la défense incendie sur la zone d'activités du Pêcher, avec un débit total de 270m<sup>3</sup>/h et une pression de 6 bars.

Une option est prévue avec un limiteur de débit en bout de ligne pour permettre à terme un bouclage avec le réseau de distribution communale.

Les travaux ne seront pas à la charge du SYMPAE

Madame la Présidente souligne que certaines installations pourraient être ensuite gérées par le SYMPAE après rétrocession par la commune de Monistrol sur Loire.

Monsieur Dominique FREYSSNET exprime que s'il ya un problème dans les chambres, le syndicat devra réparer.

Les délégués proposent d'accepter de prendre en charge la défense incendie jusqu'à la vanne de piquage incluse. Au-delà les équipements seront en charge de la commune de Monistrol sur Loire qui en assurera la maintenance.

Une convention pour l'accès dans les chambres devra être établie entre le SYMPAE et la commune de Monistrol sur Loire.

#### 8. Alimentation de la CFVA par le réservoir de Piroles

La présidente rappelle qu'en raison de colmatage trop rapide des filtres en amont du dispositif d'ultrafiltration de la CFVA, un protocole de tests avait été mis en place pour identifier la cause de ce phénomène.

La première partie de ce protocole qui a démarré fin 2010 impliquait l'interruption de l'alimentation de la CFVA par l'eau du SYMPAE. Il s'avère que la dureté de l'eau est en cause.

En effet, suite à l'étape de reminéralisation, l'eau du SYMPAE est enrichie en carbonate de calcium et sa dureté de l'ordre de 8 est supérieure à celle de l'eau de l'Ance. L'eau du SYMPAE est cependant toujours une eau douce (on parle d'eau dure au delà de 15).

En plus des soucis sur l'ultrafiltration, la CFVA a signalé avoir constaté un dépôt à l'intérieur d'une de ses chaudières.

Une réunion à la CFVA a eu lieu début octobre chaque partenaire devait proposer des solutions techniques, cependant aucune solution n'a vraiment été émise par la CFVA.

Madame la Présidente indique que l'eau fournie à la CFVA est conforme aux normes réglementaires en vigueur. L'abonné qui veut une eau présentant des qualités spécifiques se doit de mettre en place lui-même les procédés adéquats.

L'assemblée confirme que le syndicat ne financera aucun projet auprès de personnes privées car l'eau du SYMPAE est conforme aux normes réglementaires.

Cependant, la collectivité de Beauzac ne prend plus d'eau depuis un an, mais paye quand même sa contribution au syndicat. La commune de Beauzac se doit de faire pression auprès de la CFVA pour que l'entreprise mette en place les moyens nécessaires pour utiliser l'eau

#### **9. Transfert des locaux du SYMPAE**

Pour information, le SYMPTTOM va recruter un directeur et un agent de prévention des déchets, cependant les locaux de la mairie sont trop étroits, il est proposé d'installer les deux syndicats dans une maison de ville appartenant à la commune de Monistrol sur Loire.

Pour cela, le SYMPAE verserait une contribution au SYMPTTOM en fonction du ½ poste de secrétariat du SYMPAE.

Une proposition financière doit être effectuée par le SYMPTTOM et sera étudié par les délégués lors d'un prochain comité syndical.

#### **10. Travaux au réservoir de la Borie**

Monsieur Eric Chevalier présente les travaux de réfection au réservoir de la Borie qui ont consisté à remplacer deux pompes, réaligner la 3<sup>ème</sup> et installer un anti-bélier. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CEGELEC (pompes et canalisations) et l'entreprise SERTEC (automatismes), ils sont achevés depuis la fin de la semaine.

---

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h05.

---

-----

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION  
ET D'ADDUCTION D'EAU  
**S.Y.M.P.A.E.**  
*Hôtel de Ville*  
*7, avenue de la Libération*  
BP 20019  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél 04 71 66 53 45

La Présidente,

  
**Colette CHAMBONNET-ROCHER**